

■ Le modèle économique des SIAE repose largement sur les revenus de leurs activités marchandes.

■ Pour le volet social de leur mission, les SIAE perçoivent des financements publics.

MODÈLE
ÉCONOMIQUE

L'EXEMPLE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Au carrefour des préoccupations économiques – cristallisées à juste titre sur celles de l'emploi – et des enjeux sociétaux, on retrouve les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Présentation d'un modèle économique fragilisé.



AUTEUR Astrid Blomart
TITRE Chargée de mission,
CNAR Financement – France Active

« L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. »¹ Les SIAE s'adressent à des publics ciblés (chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, bénéficiaires des minima sociaux, etc.) qui ne seraient pas en mesure d'être embauchés dans les conditions ordinaires du marché du travail et leur proposent un emploi d'une durée de 6 à 24 mois, effectué dans le cadre d'un accompagnement social et professionnel et au sein de branches

d'activités variées (bâtiment, nettoyage, entretien d'espaces verts, restauration, emplois familiaux, services du tertiaire, etc.).

De l'émergence au cadre global

C'est à la fin des années 1970, dans un contexte de montée du chômage de masse, qu'apparaissent de nouvelles organisations cherchant à dépasser les logiques d'assistanat en alliant travail social et production économique et qui se sont progressivement structurées sous différents statuts juridiques². Le rapport Alphandéry en 1990 marque un jalon important dans l'émergence de ce secteur en le reconnaissant comme « un moyen éprouvé de lutter contre l'exclusion »³. Puis, la loi de 1998⁴ inscrit l'IAE dans le code du travail pour définir les dérogations des contrats permettant d'adapter les parcours d'insertion et fixe les conditions d'obtention des financements

publics : un conventionnement préalable par l'État, l'agrément des publics et un pilotage décentralisé avec les comités départementaux de l'IAE (CDIAE). La professionnalisation du secteur est renforcée en 2005 avec la loi de programmation pour la cohésion sociale⁵ qui alloue de nouveaux moyens aux structures. Enfin, depuis 2008, les modalités de conventionnement ont évolué⁶ afin de mieux apprécier la performance des SIAE : elles doivent désormais répondre à des objectifs opérationnels portant particulière-

ment sur les « taux de sortie » des bénéficiaires vers un emploi ou une formation. Le développement de l'IAE a ainsi suivi les priorités accordées à la lutte contre le chômage, pour concerner aujourd'hui l'ensemble des champs de l'économie sociale et solidaire et proposer aux personnes accueillies une diversité accrue de métiers.

Financements des activités d'insertion par l'activité économique

Le modèle économique des SIAE repose largement sur les revenus de leurs activités marchandes, dont la part dans les ressources globales varie selon le type de conventionnement. Pour le volet social

1. C. trav., art. L. 5132-1.

2. Voir tableau p. 46.

3. C. Alphandéry, « Les structures d'insertion par l'économie », rapport fondateur du Comité national de l'IAE.

4. Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998

d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, JO du 31.

5. Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, JO du 19.

6. Circ. DGEFP n° 2008-21 du 10 décembre 2008.

7. Circ. DGEFP n° 2009-42 du 5 novembre 2009.

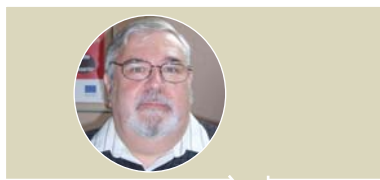
8. CMP, art. 14.

9. Enquête « Associations, comment faites-vous face à la crise ? », www.france-active.org ; voir JA n° 457/2012, p. 16.

10. www.inserdiag.fr : les détails des résultats de l'étude sont à retrouver sur ce site.

11. Pour un total de 176,2 millions d'euros.

■ La stagnation des fonds publics limite la capacité du secteur à répondre à l'évolution des besoins des bénéficiaires.



LE TÉMOIGNAGE

DE...

ALAIN

RIBAGER

DIRECTEUR D'IRIS, UNION
RÉGIONALE DES SIAE DE LA
RÉGION POITOU-CHARENTES
www.iriss.asso.fr

de leur mission, les SIAE perçoivent des fonds d'État associés à des objectifs d'efficience, négociables selon le contexte local et l'activité. Les SIAE peuvent avoir recours aux contrats aidés, tels que contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi (CUI-CIE) ou contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)⁷ et contrat de professionnalisation, ainsi qu'à des financements destinés à compenser la moindre productivité des salariés durant leurs phases d'accompagnement et de formation. Affectés aux temps spécifiques d'encadrement, ils sont alloués en fonction du nombre de postes d'insertion et d'encadrants, ou de façon forfaitaire par structure. Ces dispositifs sont parfois couplés à des allègements ou à des exonérations patronales. En complémentarité, les collectivités territoriales et en particulier les conseils généraux, soutiennent fortement le secteur, et peuvent offrir des opportunités de commandes aux SIAE via l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics⁸. Quant aux fonds européens, leurs apports directs restent généralement limités dans le modèle économique des SIAE.

Données d'observation

Selon l'étude menée par France Active et la CPCA sur les besoins de financement du secteur associatif⁹, le modèle économique des 76 associations ayant répondu à l'enquête et bénéficiant d'un conventionnement IAE se présente ainsi : 60% des produits sont issus de financements publics – parmi lesquels 23% des aides aux emplois – et 30% des recettes d'activités, les 10% restants correspondant avant tout à des apports privés. Cette répartition reste stable en 2010. Ces SIAE connaissent globalement les mêmes évolutions de financements publics que les autres associations. Elles sont néanmoins plus nombreuses que la moyenne à déclarer une baisse de la part des régions, mais bénéficient d'une meilleure stabilité de l'État (44% contre 31%). D'autre part, des données financières consolidées par le Centre national d'animation et de ressources (CNAR) IAE et le CNAR Financement dans le cadre de l'outil d'autodiagnostic économique et financier¹⁰ rendent compte, sur un échantillon de 158 structures (tous types confondus), entre 2007 et 2009, d'une augmentation de l'activité pour une majorité, accompagnée d'un résultat net qui se détériore et impacte leur situation financière. Les SIAE ont poursuivi leurs investissements en mobilisant pour cela des subventions et des emprunts moyen-long terme, évitant ainsi de dégrader leurs réserves. Mais si la situation perdure, la solidité financière des structures sera logiquement affectée à terme.

En 2012, les crédits d'État pour l'IAE seront identiques à ceux des deux dernières années¹¹. Dans un contexte de crise économique, ce secteur est à appréhender dans son ensemble comme un dispositif de lutte contre les exclusions et de développement local. Cependant, la stagnation des fonds publics limite sa capacité à répondre à l'évolution des besoins des bénéficiaires, ce qui repose actuellement sur le seul volontarisme entrepreneurial des structures. ●●●

“ L'IAE, centre de profits ! ”

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) est composé d'entreprises inscrites depuis plus de 30 ans dans l'économie sociale et solidaire. Si « entreprendre autrement » a un sens, ces entreprises, associatives pour la majorité, l'illustrent. Elles conduisent deux activités interdépendantes : une activité économique de production de biens ou de services et une activité d'utilité sociale au cœur de la problématique du retour à l'emploi de ceux que les crises successives laissent sur le bord de la route.

Deux modèles économiques sont à conjuguer : produire et vendre des biens et des services sur le marché et réaliser un service d'utilité sociale dont le financement est assuré par les pouvoirs publics. Ces entreprises ont donc les mêmes problématiques que toute PME, mais puissance deux : elles manquent de fonds propres ; elles ont un besoin en fonds de roulement important, principalement lié aux financements publics et européens qui rémunèrent leurs prestations ; elles doivent gérer des problèmes de productivité spécifiques à leur « métier » IAE ; elles doivent vendre au juste prix leurs produits et prestations. Les différents réseaux qui les fédèrent assurent un accompagnement de qualité pour aider à la structuration et au développement de ces entreprises. L'association France Active et ses fonds territoriaux développent des interventions financières

solidaires pour répondre aux besoins moyen terme et favoriser l'implication des banques. L'État assure le financement des expertises nécessaires, dont ont besoin ces entreprises, au travers du dispositif local d'accompagnement (DLA).

Tout irait bien dans le meilleur des mondes si ce secteur d'activité, identifié dans la politique de l'emploi comme un centre de coûts, était reconnu comme un centre de profits.

Retour sur investissement des fonds publics versés en 2010 aux SIAE de la région Poitou-Charentes :

■ sur le plan économique : 1 euro investi engendre 2,90 euros dans l'économie locale², auxquels il conviendrait d'ajouter les dépenses évitées³ pour la collectivité ;

■ sur le plan social : ce même euro a permis à 14 415 personnes de bénéficier, dans le cadre d'un contrat de travail, d'un parcours socioprofessionnel, débouchant pour 55,5% des salariés sortis dans l'année sur un retour dans l'emploi ou l'entrée dans une formation.

Les programmes proposés par les réseaux nationaux de l'IAE ont pour ambition l'emploi de 500 000 personnes dans les cinq ans à venir, soit un doublement des capacités d'accueil. Cela ne pourra se faire que si l'État décide d'investir dans l'IAE. La lecture « centre de profits » doit conduire à investir dans l'IAE pour relancer la croissance et favoriser le retour à l'emploi.

1. Se séparer des meilleurs éléments dès que se présente une opportunité d'emploi, puis recruter un nouveau salarié pour un nouvel apprentissage.

2. Salaires, achats, impôts et charges sociales.

3. Chômage, RSA, aide sociale, etc.

ARTICLE

FINANCEMENT



●●● PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DES DIFFÉRENTS TYPES DE SIAE CONVENTIONNÉES

Particularités et complémentarités pour un parcours d'insertion adapté

Public accueilli :			
des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi → → → → aux situations moins précaires			
Mise en œuvre des missions d'insertion pour répondre à :			
des besoins de la collectivité → → → → aux besoins du marché du travail et des entreprises			
Production et vente de biens et services...		Mise à disposition de personnel...	
1/ Atelier et chantier d'insertion	... à travers des activités d'utilité sociale ... pour l'acquisition d'un premier niveau de compétences sociales et professionnelles ... par des missions d'accueil, d'accompagnement social, d'encadrement technique, de formation		3/ Association intermédiaire
	Part des recettes issues de la commercialisation : 30% maximum des charges (50% dans certains cas)	Financement de l'État : aide à l'accompagnement, contrats aidés	
	Représente en 2008* : 42,3% des SIAE et 15,4% des salariés accueillis en insertion	Tendances d'évolution** : légère augmentation du nombre de structures porteuses et de salariés en contrats aidés	
	Réseaux : CHANTIER École, Cocagne, COORACE, Emmaüs, FNARS, Tissons la Solidarité		
2/ Entreprise d'insertion	... dans tous types d'activités économiques ... pour l'acquisition de compétences et d'un rythme de travail permettant de répondre aux exigences du marché « classique » ... par un accompagnement professionnel et social		4/ Entreprise de travail temporaire d'insertion
	Part des recettes issues de la commercialisation : estimée à 75% des produits	Financement de l'État : aide forfaitaire par poste d'insertion	
	Représente en 2008* : 28,6% des SIAE et 6,6% des salariés accueillis en insertion	Tendances d'évolution** : stabilisation	
	Réseaux : CNEI, CNLRQ, COORACE, Envie, FNARS		
Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification Mission : organisation des parcours d'insertion et de formation au bénéfice des publics les plus en difficulté. Financements publics : destinés aux postes liés à l'accompagnement social et professionnel (représentant en moyenne 10% du chiffre d'affaires), contrats aidés. Réseau : CNCE-Geiq			
Part des produits dans le modèle économique des structures : d'une prédominance des aides publiques → → → → à une part plus importante des recettes issues d'activités marchandes			

Statuts juridiques les plus représentés :

du non-marchand (association, etc.)

→ → → → aux coopératives (SCOP, SCIC)

→ → → → au statut commercial (SARL, EURL, SA, etc.)

* Selon l'analyse de la Dares, Dares Analyses n° 019, mars 2011 ; www.travail-emploi-sante.gouv.fr.
** Observées entre 2006 et 2008.

Les réseaux de l'IAE :

- **COORACE** : Coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi
- **CNCE-GEIQ** : Comité national de coordination et d'évaluation des GEIQ

- **CNEI** : Comité national des entreprises d'insertion
- **CNLRQ** : Comité national de liaison des régies de quartier
- **FNARS** : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
- **UNAI** : Union nationale des associations intermédiaires